

BUREAU EXÉCUTIF
VENDREDI 28 SEPTEMBRE 2018
14h00 - 19h00

Présent(s)	BAUDRAND Jacky, BIGOT Pierre, CHABANNES Emmanuel, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LESCURE Philippe, PY Alexandre, SOIN Patrick, VIDIL Andrée.
Invité(s) à titre consultatif	COURPRON Alain, FRITSCH Guillaume, GROSSOEUVRE Claire, MANTELLI Thomas, MAZE Benjamin, SAINT-JEAN Bernard, VERNADET Paul-Emile
Absent(s) excusé(s)	DUPONT Anne-Charlotte, HARRISON Jessica.

Conformément aux points 2.3.2.1.1., 2.3.2.2.7. et 2.3.2.2.8. des statuts fédéraux adoptés par l'AGE du 28 octobre 2017 :

- "(...) Le Bureau Exécutif est l'organe de droit commun de la F.F.TRI.. (...)
- Le Bureau Exécutif ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général.
- Les décisions sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante."

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présente, dont au moins deux membres parmi le Président, le Secrétaire Général et le Trésorier Général. Le Président Philippe LESCURE, souhaite la bienvenue aux participant.e.s et ouvre la séance.

1 Décisions à prendre	2
1.1 Classification Paratriathlon	2
1.2 Réglementation Sportive Paratriathlon	2
1.3 Règles Techniques et de sécurité	3
1.4 Modification du Règlement Intérieur de l'Arbitrage	3
1.5 Email transmis par Madame Agnès FANJAUD : potentielle incitation à la fraude envers la F.F.TRI.	3
2 Sujet de fond présentation :	4
2.1 Projet Arbitrage 2020	4
2.2 Label Génération 2024	4
2.3 Réforme Financière	6
2.4 Diagnostic jeunes Raid	6
3 Point d'informations / questions diverses	10
3.1 Présentation nouveau conseiller technique national : Paul Emile VERNADET	10
3.2 Conseillers territoriaux	10
3.3 Facturation automatique	10
3.4 Newsletter club	11

1 Décisions à prendre

1.1 Classification Paratriathlon

Deux modifications des règles fédérales pour la Classification Nationale des Paratriathlète sont proposées :

- suppression de la partie suivante :

17 Évaluation à distance du handicap éligible

- 17.1 Si un athlète participe à un événement où aucune classification n'est proposée, il / elle sera en mesure d'obtenir un statut de classification provisoire (PCS). Pour cela il devra fournir le formulaire de classification provisoire et le formulaire de diagnostic médical requis au plus tard 20 jours avant la compétition. Si l'athlète a un problème de santé représentant un handicap permanent éligible, l'athlète recevra un statut de PCS.
- 17.2 Pour que l'athlète conserve les résultats et les points de classement obtenus au cours de la saison en cours, il / elle doit assister à une classification dans l'année de l'attribution du statut de classe sportive PCS.
- 17.3 Un athlète ayant un statut de classification provisoire n'aura aucune possibilité de protester.

Les membres du BE valident cette suppression.

- ajout de la partie suivante :

Statut de classe Classification Provisoire (PCS)

- 18.5 Si un athlète participe à un événement où aucune classification n'est proposée, il / elle sera en mesure d'obtenir un statut de classification provisoire (PCS). Pour cela il devra fournir le formulaire de classification provisoire et le formulaire de diagnostic médical requis au plus tard 20 jours avant la compétition. Si l'athlète a un problème de santé représentant un handicap permanent éligible, l'athlète recevra un statut de PCS.
- 18.6 Pour que l'athlète conserve les résultats et les points de classement obtenus au cours de la saison en cours, il / elle doit assister à une classification dans l'année de l'attribution du statut de classe sportive PCS.
- 18.7 Un athlète ayant un statut de classification provisoire n'aura aucune possibilité de protester.
- 18.8 Un athlète ayant satisfait à la classification mais qui n'a pas présenté un des documents administratif et /ou médical requis sans que cela nuise à sa classification se verra attribué un statut PCS jusqu'à ce qu'il se soit mis en conformité. Il pourra être autorisé à concourir à la compétition pour laquelle il a reçu le statut PCS, et uniquement à cette compétition jusqu'à ce qu'il se soit mis en conformité.

Les membres du BE valident cet ajout.

1.2 Réglementation Sportive Paratriathlon

Le BE examinera le projet de réglementation sportive Paratriathlon après examen préalable par la Commission Nationale Sportive et la Commission des Epreuves Nationales.

1.3 Règles Techniques et de sécurité

La Commission Nationale de la Réglementation Sportive a proposé au BE un document unique recensant les "règles techniques et de sécurité" (RTS) pour l'ensemble de nos disciplines.

Après examen, les membres du BE valident les RTS proposées et précisent que le swimrun peut se pratiquer par équipe ou en individuel.

1.4 Modification du Règlement Intérieur de l'Arbitrage

Thomas MANTELLI, Président de la Commission Nationale d'Arbitrage (CNA), rappelle que le projet de règlement intérieur de l'arbitrage avait déjà été présenté l'an passé et que des points devaient être complétés ou amendés par la CNA. Thomas MANTELLI propose les évolutions suivantes :

- Changement du terme "Evalueur" en "Arbitre Référent",
- Candidature National 3, en cas d'impossibilité de visite de terrain, entretien de présentation de l'épreuve
- Descente de niveau des N1, permettre aux N1 qui sont descendu d'un niveau de demander une nouvelle évaluation l'année suivante.
- Tenue des arbitres, précision du cadre de l'utilisation des tenues fournies

Le BE valide ces propositions. Le nouveau Règlement Intérieur de l'Arbitrage est donc validé et sera publié sur le site Internet de la fédération.

1.5 Email transmis par Madame Agnès FANJAUD : potentielle incitation à la fraude envers la F.F.TRI.

Le Bureau Exécutif a reçu le 17 juillet dernier un email de la part d'Agnès FANJAUD l'informant d'une possible incitation à la fraude de la part de Madame Catherine MOREUX envers la F.F.TRI. auprès des salariés des ex ligues Bourgogne et Franche-Comté.

Le Président LESCURE a demandé à la Commission Nationale Financière de bien vouloir examiner la situation et de lui présenter ses conclusions. Cette dernière a donc étudié les deux emails échangés entre Emmanuel DUTHOIT et Tom DUREUX le 26 avril 2016 que Madame Agnès FANJAUD a communiqué au Bureau Exécutif.

Les conclusions de la Commission Nationale Financière sont les suivantes :

"1/ il est toujours très difficile de se faire une idée exacte d'une situation, à partir d'un certain nombre d'éléments qui peuvent ne pas refléter le contexte exhaustif de l'époque (pour mémoire, avril 2016, soit il y a plus de deux ans), contexte par ailleurs un peu compliqué (concomitance de réunions de formation, de formation DEJEPS et de Championnat de FRANCE de Duathlon Jeunes);

2/ l'examen des deux courriels des deux CTL ne permet pas d'acter qu'il y ait eu en pratique et au final une fraude sur le remboursement;

3/ par contre, la CNF estime que certains passages du courriel de Monsieur Emmanuel DUTHOIT (en particulier: " comme si on y avait été séparément ") sont, pour le moins, particulièrement maladroits et pourraient laisser imaginer qu'un double remboursement puisse effectivement être envisagé;

4/ il conviendra en conséquence de rappeler Monsieur Emmanuel DUTHOIT à une très grande rigueur dans la rédaction de ses courriels, notamment ceux porteurs d'incidences

financières, qui ne doivent laisser place à aucune suspicion.”

Au regard de ces conclusions, **le Bureau Exécutif considère qu’il ne dispose pas d’éléments de nature à envisager des suites** et décide de transmettre à Madame Agnès FANJAUD et à Monsieur Denis MAIRE, Président de la Ligue Bourgogne Franche Comté, les conclusions de la Commission Nationale Financière.

2 Sujet de fond présentation :

2.1 Projet Arbitrage 2020

Thomas MANTELLI, Président de la Commission Nationale d’Arbitrage, présente le projet d’arbitrage sur lequel, ce dernier incluant notamment :

- le souhait d’une nomination du président de CRA par la CNA et non plus par le président de ligue
- le souhait de mise en place de forfaits d’arbitrage uniformisés au plan national

Le BE valide le principe de l’ouverture d’un projet d’étude de la réforme de l’arbitrage. Le Président LESCURE précise que ce projet doit être finalisé et qu’il doit s’inscrire dans un calendrier de validation BE, CA à minima. Ce projet doit également être partagé avec les présidents de CRA.

2.2 Label Génération 2024

Cédric Gosse présente le label Génération 2024 :

Label génération 2024

Projet fédéral 2017-2020: Ouvrir la pratique au plus grand nombre.

Dispositif interministériel (Éducation nationale, Sports, Agriculture, Enseignement supérieur):

Objectif: Développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes.

Ce label est attribué à un établissement scolaire qui est **en partenariat avec au moins un club sportif**.

Label Génération 2024 et son organisation

Le cahier des charges a été construit autour de 4 critères pour labelliser les établissements scolaires
(*école primaire, collège, lycée, lycée agricole, université,...*)

1. Développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ;
2. Participer aux événements promotionnels olympiques et paralympiques.
3. Accompagner ou accueillir des sportifs de haut niveau.
4. Ouvrir les équipements sportifs des établissements aux associations sportives.



Label génération 2024 et organisation

Ce label est **un appel à projet d'une durée de trois ans**.

Lancement du dispositif à la rentrée scolaire 2018/2019 après une période de préfiguration.

Ambition des Ministres: 20 % des établissements scolaires labellisés en 2024 (environ 12 000 établissements)

Opportunités pour la fédération

Renforcer la place des disciplines de la fédération auprès des élèves et enseignants.

Développer **une plus grande collaboration** entre les acteurs de l'Éducation nationale, les fédérations scolaires et les clubs.

Développer la passerelle de l'école vers le club.

Suivi du dispositif

- Guillaume DAURES - Cadre technique Interfédéral.
- Son rôle:
 - Transmission des informations et de l'actualité au réseau fédéral.
 - Recensement des outils FF Tri existants pour aider les clubs/ligues dans ce dispositif.
 - Accompagnement des clubs et ligues intéressés dans les démarches à entreprendre.
 - Valorisation des clubs devenus partenaires de ce dispositif.

Le Bureau Exécutif accueille de manière très favorable ce dispositif qui développe les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive chez les jeunes.

2.3 Réforme Financière

4 projets sont proposés :

1. Harmonisation tarif licence compétition sur la base ile de France (déficit absorbé par la FFTRI sur 3 ans)
2. Gestion Pass et Licence (idem 1) par la FFTRI, droits d'affiliation club et droits d'organisation par la ligue,
3. Harmonisation nationale des pass compétition, licence, affiliation club, droits d'organisation, forfait d'arbitrage,
4. Maintien en l'état.

Alexandre PY, Vice Président en charge de la Vie Sportive, rappelle qu'une harmonisation des tarifs des pass compétition a déjà été mise en place et qu'il a été promis aux ligues Auvergne-Rhône Alpes et Provence-Alpes Côte d'Azur une "compensation" dans la mesure où ces ligues pratiquaient des tarifs plus élevés que ceux uniformisés par la F.F.TRI. et précise qu'il conviendrait de circonscrire la durée d'application de cette "compensation".

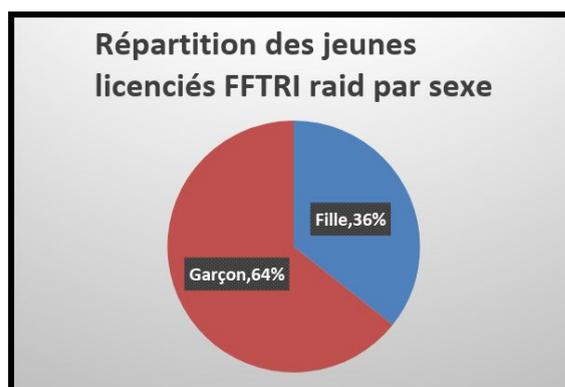
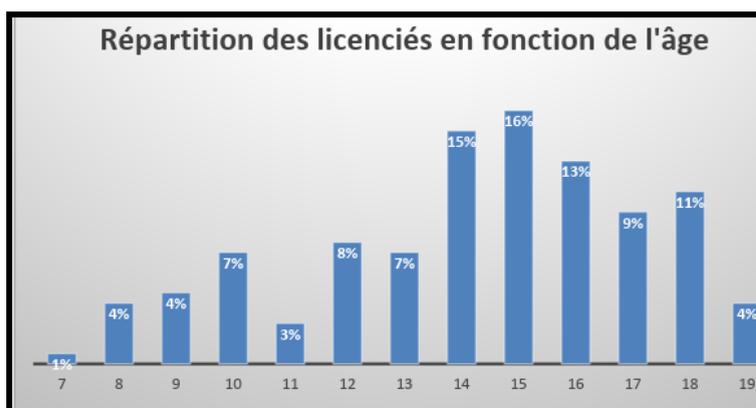
2.4 Diagnostic jeunes Raid

Claire GROSSOEUVRE, conseillère technique nationale, présente le diagnostic de la pratique du raid multisports chez les jeunes réalisé par G. GIROUARD, stagiaire en Master 2 Sport, Expertise, Performance de haut niveau (INSEP).

L'objectif de l'enquête menée est de dresser un état des lieux "initial" pour élaborer une stratégie de développement et évaluer l'impact (chiffres 2017) :

Quelques chiffres...

- 28% licenciés sont des jeunes
- 36% féminines



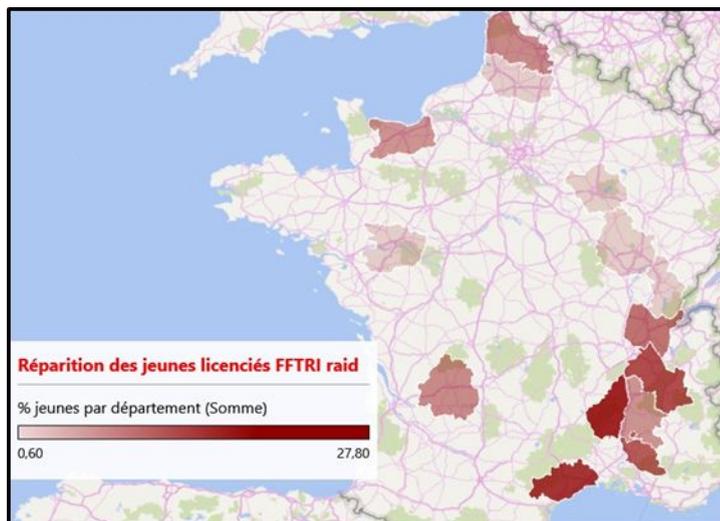
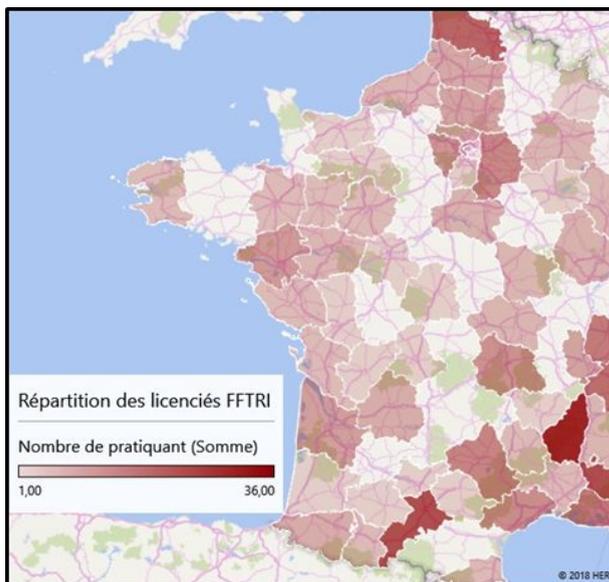
Qui sont les Clubs/pratiquants de raid?

- Clubs fédéraux:
 - F.F.TRI.
 - multi affiliés ou affinitaires
 - multisport type OMS
- Clubs Accueillants des jeunes:
 - un encadrement qualifié + entraînements réguliers

Le raid en pratique scolaire

- 10ème activités à l'UNSS (2nd Sport de Nature)
- 75000 pratiquants en 2017 (+37% en un an)
- Des Sections sportives RAID (14 en 2017, 23 (41) EN en 2018)

Répartition inégale des licenciés (adultes/jeunes)



Des épreuves accessibles aux jeunes

Répartition des différents types de manifestations raids ouverte aux jeunes en 2017

Bleu = Raid 100% jeune

Rouge = Raid découverte ouvert à tous (jeunes et adultes mais principalement réservés au plus de 16 ans)

Vert = Raid "famille": jeune accompagné d'au moins un adulte (équipe mixte jeune/adulte)



→ 1er axe de travail : Maillage du territoire pour un rapprochement scolaire/fédéral

- Club FFTRI raid
- Club FFTRI à proximité des SSS
- Sections Sportives Scolaire actives
- Sections Sportives Scolaire (ouverture 2018)

→ rapprochement SSS/Club raid

→ inciter la pratique en club par la création section raid dans club F.F.TRI (conventionnement avec SSS)

pour attirer des nouveaux licenciés

pour avoir une continuité ou un relai en club et éviter ainsi l'arrêt de l'activité ou du sport à un âge sensible (>80% Coll)



Autres axes de travail:

- action de promotion et communication: faire connaître la pratique (FFTRI)



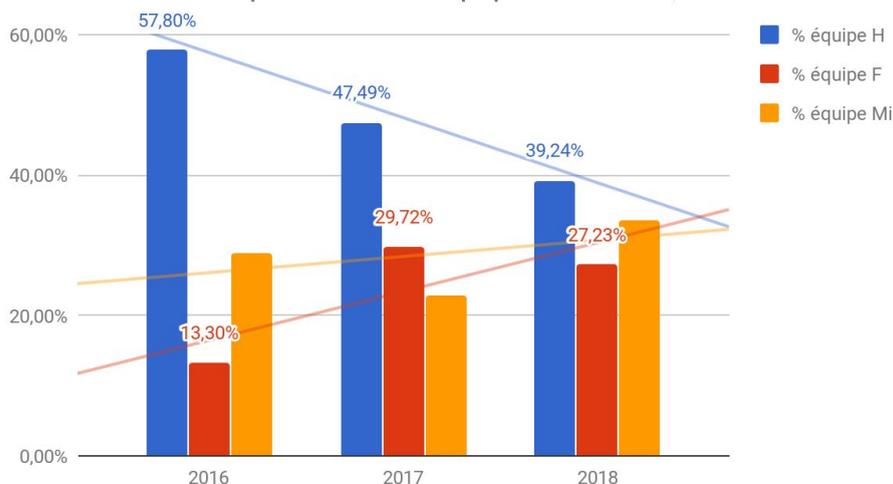
- création section raid dans clubs F.F.TRI. existants
- affiliation clubs multi
- structuration des clubs pour l'accueil de jeunes (formation des encadrants,...)
- dynamiser l'offre jeune: accessibilités des épreuves pour les jeunes (création d'épreuves, rassemblements, etc), etc.

Claire GROSSOEUVRE, conseillère technique nationale, fait savoir qu'une deuxième étude, menée par un autre étudiant, est en cours de finalisation. Cette 2ème étude porte sur l'analyse de la répartition sexuée dans la pratique du raid chez les jeunes compétiteurs :

répartition hommes/femmes sur les Championnats de France jeune



Evolution de la répartition des équipes sur 2016, 2017 et 2018



3 Point d'informations / questions diverses

3.1 Présentation nouveau conseiller technique national : Paul Emile VERNADET

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, présente au BE le nouveau conseiller technique national placé auprès de la F.F.TRI., Paul Emile VERNADET. Ce dernier présente aux membres du BE son parcours et les missions occupées au sein de la F.F.TRI. :

- Mixité Citoyenneté
- Pratiques jeunes
- Formation
- Encadrement Stages IATE
- Conseiller territorial IDF HDF

3.2 Conseillers territoriaux

Benjamin MAZE, Directeur Technique National, présente le projet de nouveau dispositif "conseils territoriaux" :

- Les CTN interviennent sur le portage du projet fédéral au sein des territoires (Cf. accord cadre FFTRI/LR, art 5) sur demande des ligues, mais plus particulièrement sur les champs suivants:
 - Professionnalisation,
 - Santé, Bien Être, Loisir,
 - Jeunes (appropriation de l'EFT),
 - Emploi - Formation,
 - Mixité/Citoyenneté,
 - IATE, Relève.
- Les CTN ont un rôle de conseil et d'accompagnement auprès des Ligues Régionales. Leurs contacts privilégiés sont les CTL.
- Effectifs géo localisés pour assurer un suivi de qualité au sein des territoires.
- Quotité de travail pour chacun des CTN en faveur de 12 LR : 20 jours annualisés.
- Il reviendra à la LR et au CTN de définir la fréquence des interventions ainsi que le périmètre des interventions.
- Fonctionnement DOM TOM comme précédemment

Le Président LESCURE précise que l'évolution proposée est conforme au projet fédéral et a pour objet d'apporter aux ligues qui le souhaitent, dans le domaine sur lequel un appui est demandé, une expertise technique.

3.3 Facturation automatique

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, rappelle que le BE du 25 mai 2018 a validé le principe d'une activation de la facturation automatique pour toutes les ligues au 1er septembre 2018. Il rappelle le fonctionnement et l'intérêt de ce système de facturation automatique :

- **Fonctionnement :**
 - Émettre automatiquement les factures depuis Espace Tri
 - Générer automatiquement les exports des écritures comptables associés.
 - Importer les données dans votre logiciel comptable.

- **Intérêt** : Gain de temps :
 - suppression de la saisie,
 - erreur humaine évitée.

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, remercie les ligues ci-dessous n'ayant pas encore activé la facturation automatique de bien vouloir le faire :

- Centre val de loire
- Bretagne
- Guadeloupe
- Haut de France
- Nouvelle Calédonie
- Réunion

3.4 Newsletter club

Pierre BIGOT, Secrétaire Général, précise que l'envoi mensuel d'une newsletter "administrative" (informations juridiques, RH,...) à destination des clubs sera programmé à partir du mois d'octobre.

Le Président LESCURE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Philippe LESCURE
Président

Pierre BIGOT
Secrétaire Général